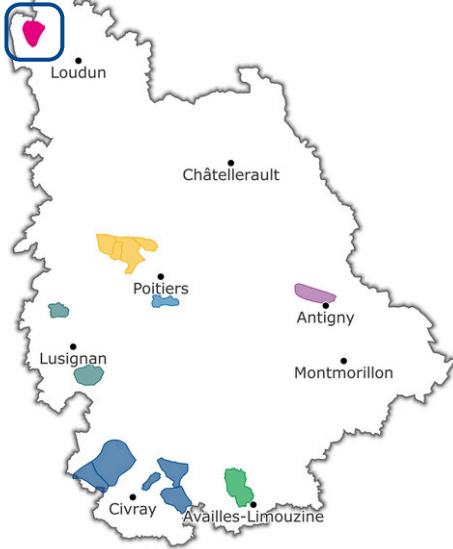


Année 2025

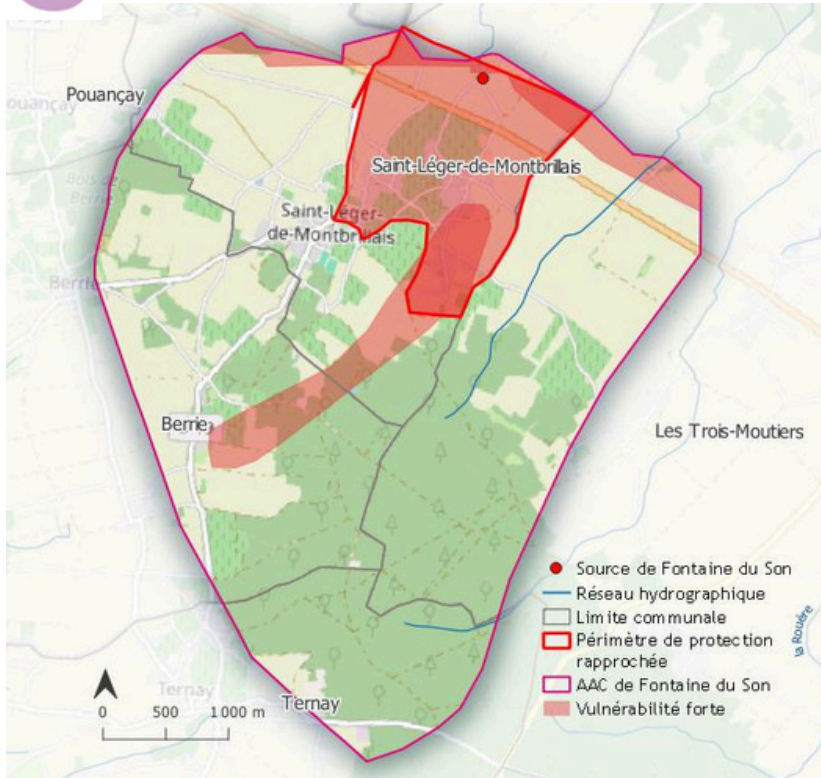
Le programme Re-Sources

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

La source de la Fontaine du Son faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de la Fontaine du Son** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.



L'AAC* de Fontaine du Son



1 750 ha

990 ha de Surface Agricole Utile

Grandes cultures et Viticulture

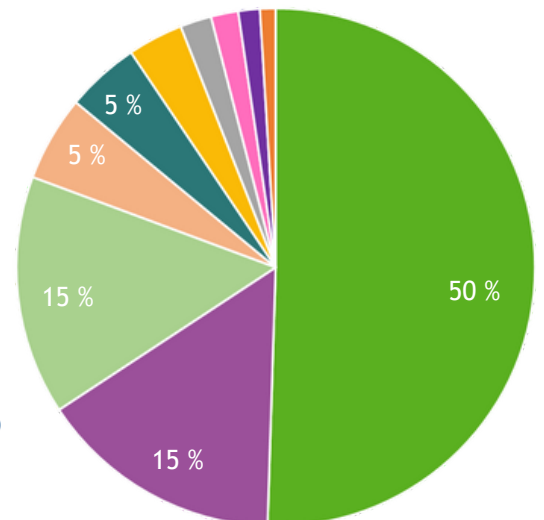
Captage prioritaire SDAGE 2022-2027

Nappe des craies du Turonien

Localisation du captage : Saint Léger de Montbrillais

Occupation des sols (RPG 2025)

- Céréales : 50 %
- Viticulture : 15 %
- Oléagineux : 15 % (colza, tournesol)
- Fourrage : 6 % (luzerne, mélange de légumineuses)
- Jachères : 5 %
- Maïs : 3 %
- Divers : 2 %
- Prairies temporaires : 2 %
- Arboriculture : 1 %
- Protéagineux : 1 % (féverole)

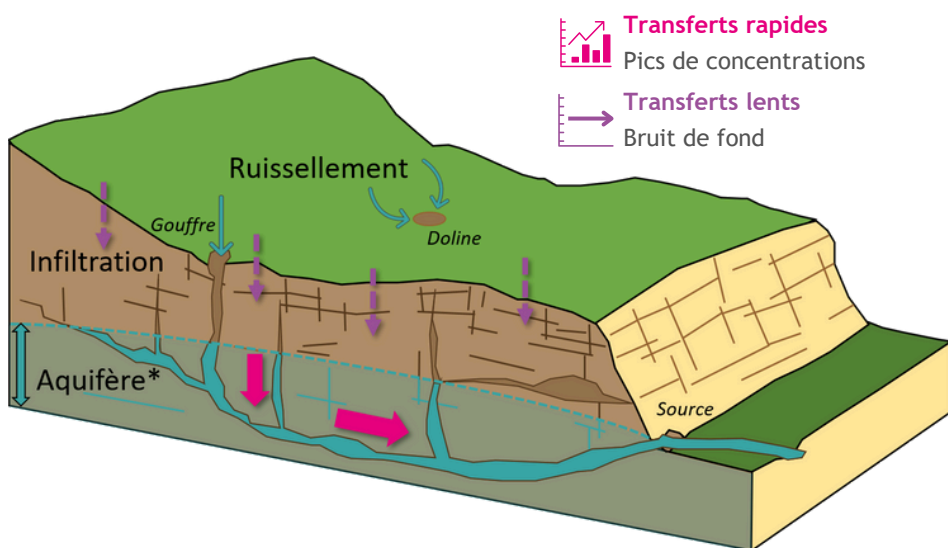


Fonctionnement hydrogéologique

La source de la Fontaine du Son est implantée au sein **des craies tendres du Turonien inférieur**.

La craie du Turonien est fortement perméable. Le Turonien inférieur est affecté d'un **réseau de fissures et de chenaux important** caractérisant l'écoulement souterrain de fissuré karstique.

L'alimentation de la nappe est effectuée directement par les précipitations. Elle peut se faire préférentiellement au niveau **de dolines, gouffres et pertes**.



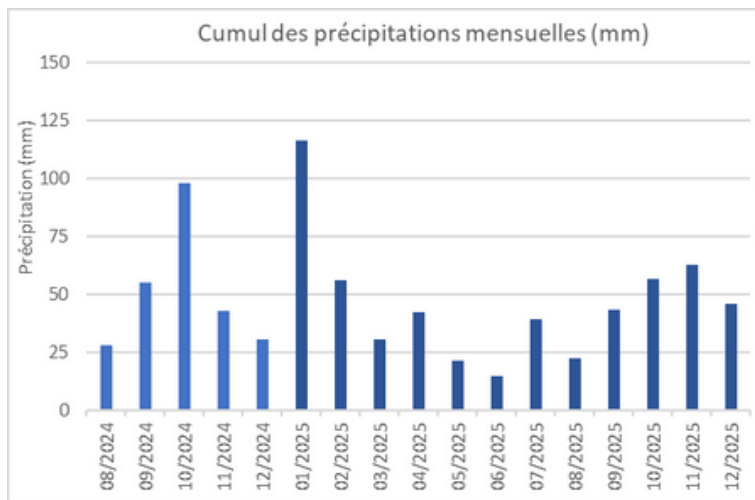
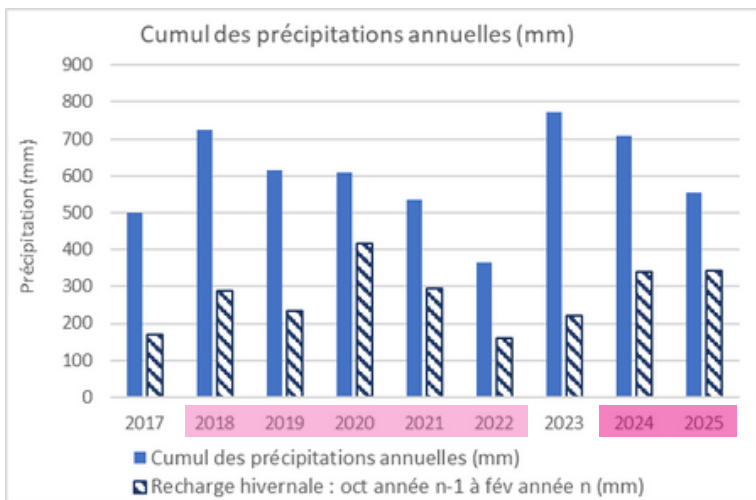
Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

Conditions météorologiques

L'année 2025 présente un **cumul de précipitations inférieur aux deux précédentes années** à la station météo de Loudun avec un printemps plutôt sec. Le mois de janvier a été le plus pluvieux avec 116 mm. La recharge hivernale 2025 (oct. 2024 à fév. 2025) est importante et succède à une année pluvieuse.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 553 mm de cumul de précipitations annuel,
- 344 mm de recharge hivernale (octobre 2024 à février 2025).



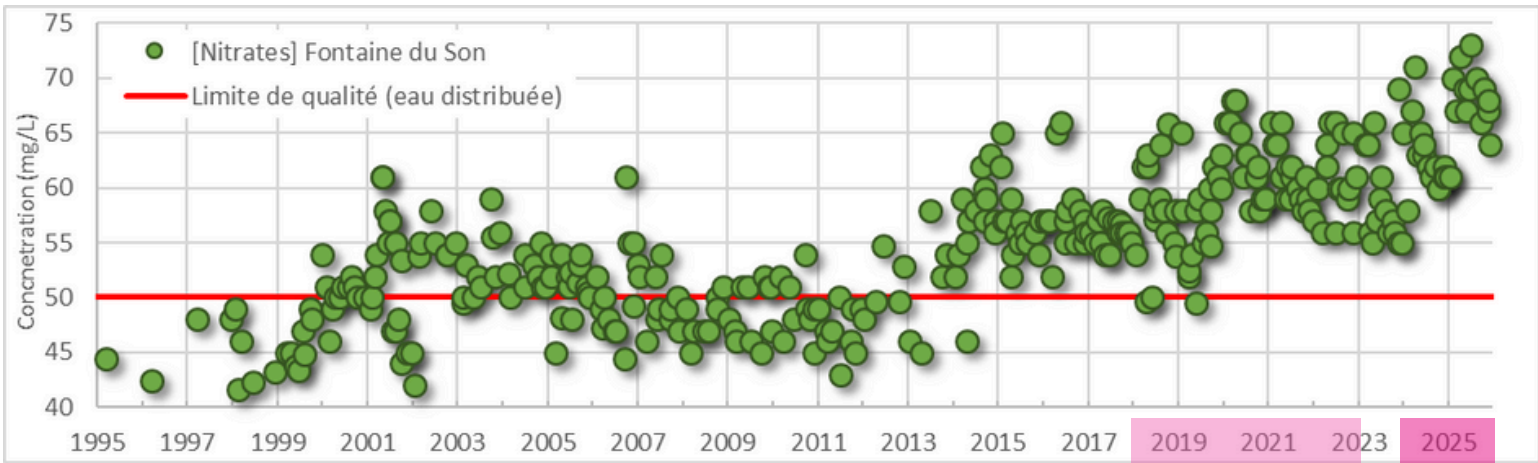
Station météo France de Loudun



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **Eaux Brutes** de la source de la Fontaine du Son. **Ces eaux sont diluées** avec une eau de meilleure qualité. En conséquence, les eaux distribuées respectent les normes de qualité.

Plus de **2 900 habitants** sont alimentés par ces ressources pour une production moyenne annuelle de plus de **198 500 m³**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



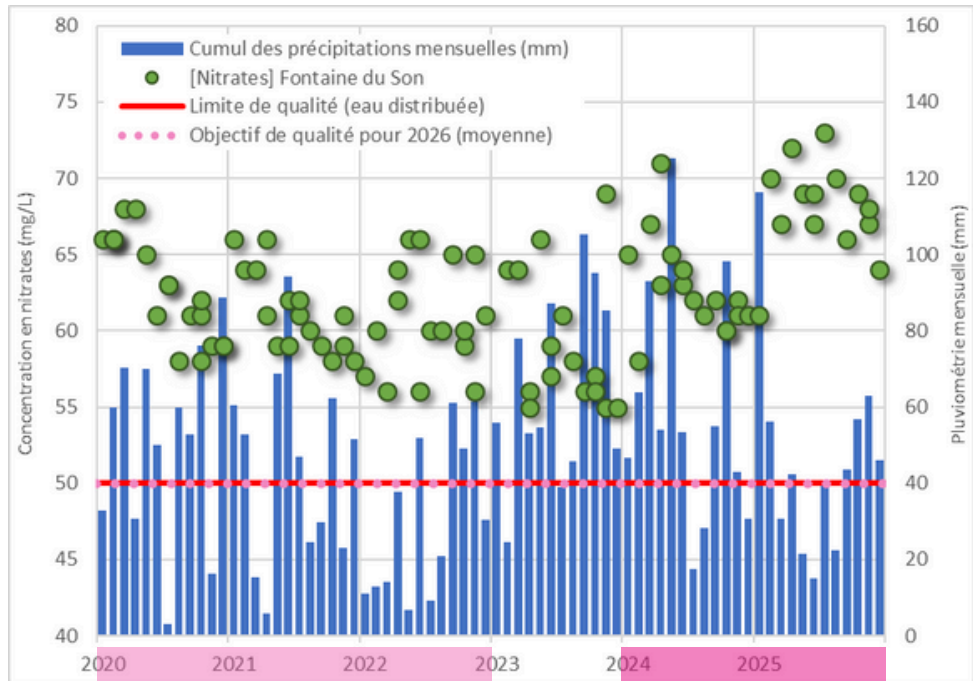
Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :
 Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine:
 • 50 mg/L

ReSources Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat **2018-2022** :

2022 :
 MOY < 50 mg/L
 MAX < 55 mg/L **Objectif non atteint**

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau contrat **2024-2026** :

2026 :
 MOY < 50 mg/L
 MAX < 50 mg/L



	[] Max	[] Moy	[] Min	Nb d'analyses	Fréquence de dépassements
2018	65,8	57,9	49,6	18	94%
2019	65	57,5	49,5	17	94%
2020	68	62,7	58	18	100%
2021	66	61,2	58	16	100%
2022	66	60,8	56	16	100%
2023	69	59,2	55	16	100%
2024	71	62,8	58	16	100%
2025	73	68,0	61	15	100%

En 2025, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes de la source de Fontaine du Son est **bien supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**. Elle varie entre 61 mg/L et 73 mg/L en 2025.

Les teneurs en nitrates semblent **légèrement diminuer** en fin d'année.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine:

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat

2018-2022 :

- Résolution de la problématique bentazone
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Objectif atteint

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau contrat 2024-2026 :

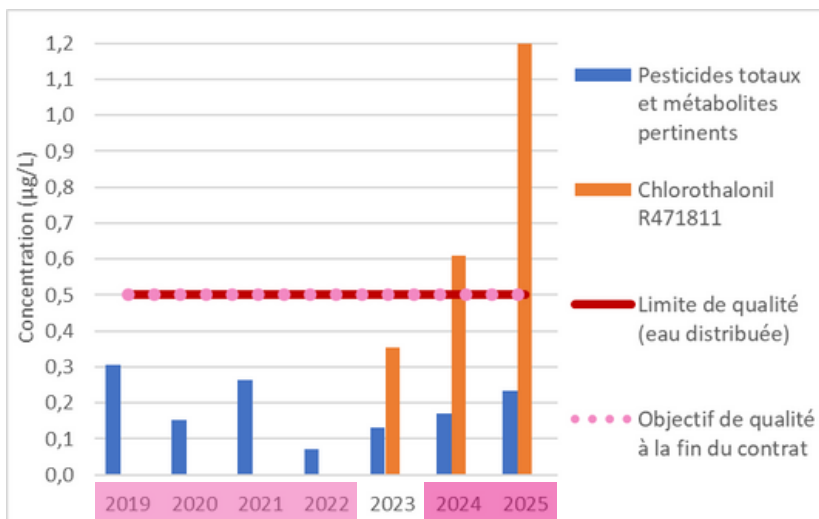
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute de la source de la Fontaine du Son **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

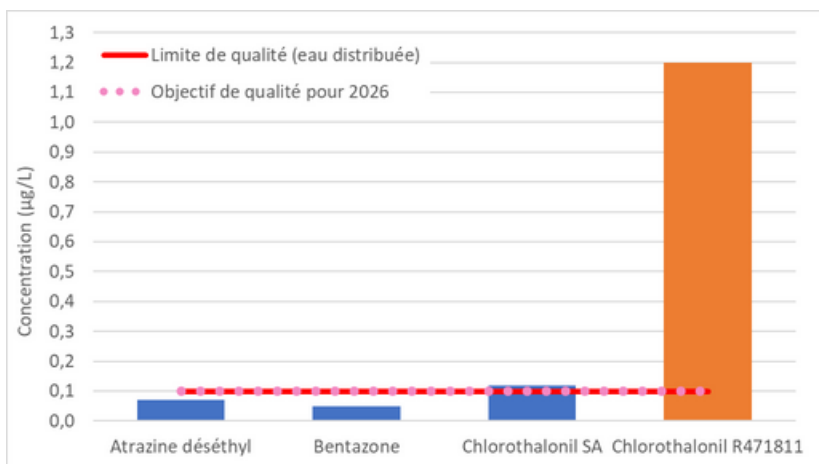
À noter la présence depuis 2023 d'un **métabolite non pertinent** dans les eaux brutes du captage, le chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule depuis 2023 s'explique par la recherche cette année-là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil.



Concentration maximale en 2025 par molécule

En 2025, seul le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 1,2 µg/L en avril.

Aucun autre métabolite non pertinent n'a été détecté dans les eaux brutes de la source.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides.

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent.

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023.**



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes de la source de la Fontaine du Son

Année 2025

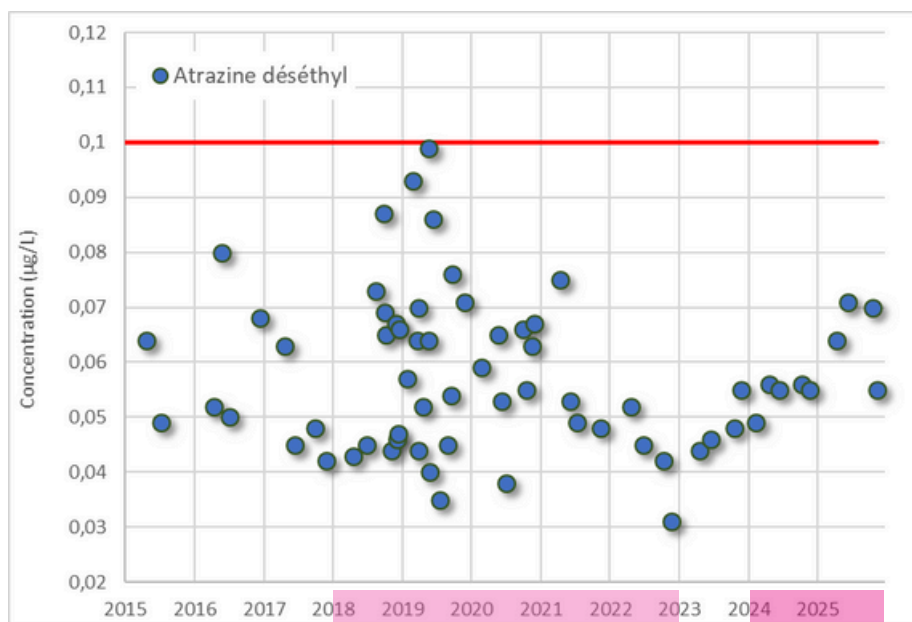


Evolution dans le temps de la concentration en Atrazine déséthyl dans les eaux brutes

L'Atrazine est un herbicide interdit depuis 2003 qui était utilisé sur le maïs. Ses métabolites sont encore retrouvés dans les nappes souterraines, 20 ans après l'interdiction de la molécule mère.

Le métabolite atrazine déséthyl est retrouvé dans les eaux brutes de la source de la Fontaine du Son. Sa teneur diminue lentement.

Cette molécule est un indicateur du temps qu'une contamination peut mettre à disparaître de la ressource en eau.



En 2025, 229 molécules ont été recherchées, 4 d'entre elles ont été détectées au moins une fois.

2 molécules ont été analysées au dessus de 0,1 µg/L (*limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents*).

Année 2025

	[] Moy	[] Max	Nb d'analyses	Fréquence de détection	Fréquence de dépassement
Chlorothalonil R471811	0,863	1,200	4	100%	100%
Chlorothalonil SA	0,090	0,120	4	100%	50%
Atrazine déséthyl	0,065	0,071	4	100%	0%
Bentazone	0,033	0,050	4	100%	0%

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolite non pertinent recherché en 2023

Focus sur les molécules quantifiées en 2025

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Céréales, protéagineux, maréchage	
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide		
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Maïs	
	Bentazone	Herbicide	Légumineuses, protéagineux, maïs	Basagran SG, Cambio, Corum, Benta 480SL, Adagio SG, Troy 480



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08


 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de Fontaine du Son, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET

Responsable du service Ressource


 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Stephen KENFACK

Chargé de projets agricoles sur les AAC de Fontaine du Son et de Gué de Sciaux

 06 02 14 99 13

 s-kenfack@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources de la Fontaine du Son est financé par :

